



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 11 juin 2018 à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro 232-1-2018 intitulé : « *Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 232-2017 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin* » ;

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 20^e jour du mois de juin deux mille dix-huit.

Madeline Barbeau, greffière